

Montréal, le 29 mai 2018

**PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDE)**

**Me Véronique Dubois**

**Secrétaire**

**Régie de l'énergie**

Tour de la Bourse, C.P. 001

800, rue du Square-Victoria, bureau 255

Montréal, Québec, H4Z 1A2

**Objet :** Demande relative à la modification des conditions de service d'électricité et des frais afférents

**Votre dossier :** R-3964-2016, phase 2

**Notre dossier :** 650011-03

---

Chère consœur,

À la lumière de la preuve amendée déposée par le Distributeur, Option consommateurs constate que les changements qu'elle avait proposés au texte de la procédure d'examen des plaintes par le biais des formulaires de positionnement ont été retenus par le Distributeur. OC se déclare satisfaite des changements ainsi effectués.

Cependant, OC réitère la position qu'elle a exprimée dans la preuve déposée lors de la Phase 1 (C-OC-0016, p.18-19) et dans son formulaire de positionnement (B-0257, p.18) à l'effet que la procédure d'examen des plaintes devrait faire partie intégrante des conditions de service. Sur cette question, OC s'en remet à la décision à venir de la Régie.

Compte tenu de ce qui précède, Option consommateurs souhaite aviser la Régie qu'elle met fin à son intervention dans le présent dossier.



Espérant le tout conforme, veuillez accepter, chère consœur, nos plus cordiales salutations.

**MUNICONSEIL AVOCATS INC.**

(S) Éric McDevitt David  
**Éric McDevitt David, avocat**  
[emd@municonseil.com](mailto:emd@municonseil.com)  
EMD/jpb

c.c. Me Simon Turmel, Hydro-Québec  
c.c. Me Sylvie De Bellefeuille, OC  
c.c. M. Jules Bélanger, OC